

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Élections municipales à Dijon : Un conseiller municipal dénonce une "éviction politique" et engage un recours contre la Maire

DIJON, le 20 mars 2026

Monsieur Fabien Robert, conseiller municipal de la Ville de Dijon, annonce avoir déposé un recours gracieux auprès de Madame la Maire, Nathalie Koenders, suite au retrait brutal de ses délégations « Quartier Chevreul-Parc et Protection animale ». Cette décision, prise par arrêté municipal le 25 février dernier, est contestée pour son caractère purement politique.

Une sanction suite à des échanges démocratiques

Investi dans ses missions de proximité et de défense de la cause animale, Fabien Robert n'a jamais fait l'objet de la moindre remarque sur la gestion de sa délégation. C'est pourtant par voie de presse qu'il a découvert son éviction, une décision qui coïncide avec la publication d'articles mentionnant ses échanges avec d'autres formations politiques, notamment sur le thème de la protection animale.

« Je ne peux voir dans cet acte qu'une mesure de rétorsion directe », déclare Fabien Robert. « Il est regrettable que les prérogatives de Maire soient utilisées pour sanctionner un élu qui participe au débat démocratique, à quelques jours seulement du scrutin municipal. »

Un détournement de pouvoir pointé du doigt

Le recours gracieux déposé en début de semaine s'appuie sur la jurisprudence du Conseil d'État (14 novembre 2012), qui précise qu'un retrait de délégation doit être justifié par la "bonne marche de l'administration municipale".

Fabien Robert souligne plusieurs points critiques :

- **Absence de motif administratif** : Aucun grief n'a été formulé à l'encontre de son travail de conseiller.
- **Temporalité suspecte** : L'arrêté a été pris le jour même de la parution d'un article évoquant ses discussions avec la liste "Rassemblement Dijonnais".
- **Atteinte au débat** : Cette manœuvre semble viser à entraver la liberté de mouvement des élus en pleine période électorale.

Vers une action devant le Tribunal Administratif

À ce jour, la mairie de Dijon n'a apporté aucune réponse à ce recours gracieux. Monsieur Fabien Robert demande la restauration de ses délégations. À défaut d'une réponse rapide, il **se réserve le droit de saisir le Tribunal Administratif** pour faire annuler cette décision qu'il considère comme un détournement de pouvoir flagrant.

« La vie du quartier Chevreul-Parc et la cause animale méritent mieux que d'être traitées comme des enjeux de politique politicienne », conclut l'élu.